

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 27 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 18

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 9

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 4

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 5

Le 27 Septembre à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle Planjo à Sainte Foy Tarentaise, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE

Montvalezan

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz

Lionel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ,

Sainte-Foy-Tarentaise

Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes

Serge REVIAL,

Val d'Isère

Patrick MARTIN, Gérard MATTIS, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger

Alexis VIVET-GROS

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Nicolas MORIN (Pouvoir à Gérard VERNAY)

Morgan LE LANN (Pouvoir à Guillaume DESRUES)

Capucine FAVRE (Pouvoir à Serge REVIAL)

Laurence FONTAINE (Pouvoir à Serge REVIAL)

Franck MALESCOUR (Pouvoir à Yannick AMET)

EXCUSÉS

Paul PELLECUER

Éric JACQUEMOUD

Laurence FONTAINE

2021-102 APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTEISE

Le Président rappelle à l'assemblée délibérante que lors de sa séance du 17 Mai 2021, le Conseil Communautaire a notamment adopté une délibération mettant à jour le tableau des effectifs.

Le Président informe l'assemblée délibérante :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services

Le Président propose à l'assemblée délibérante :

- La création d'un emploi non permanent relevant du grade d'Attaché territorial.
- La création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non-complet soit 26 heures hebdomadaires.

Le cas échéant, selon la nature de l'emploi créé :

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 :

- 3-3 1° Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;

- 3-3 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi ;

Le Président propose à l'assemblée délibérante d'adopter le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessous :

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL AU 27/09/2021

Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le 01/10/2021

Berger
Levrault

ID : 073-247300254-20210927-2021_102-DE

	POURVUS		BU			non complet pourvus	
	BP	TOTAL					
Adjoint administratif principal de 1ère classe	2	2	17	2	0	1 (28h00)	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	0		1	1		
Adjoint administratif (dont un contrat d'avenir)	11	7		11	4		
Rédacteur principal de 1ère classe	2	2		2	0		
Rédacteur principal de 2ème classe	0	0		0	0		
Rédacteur	1	0		1	1		
Directeur	1	1		1	0		
Attaché principal	0	0		0	0		
Attaché	5	5		5	0		
Adjoint technique principal de 1ère classe	4	3		22	4		1
Adjoint technique principal de 2ème classe	2	2			2	0	
Adjoint technique	15	14			15	1	
Agent de maîtrise principal	1	1			1	0	
Agent de maîtrise	0	0			0	0	
Technicien	1	1			1	0	
Ingénieur Territorial	1	1			1	0	
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1	1			5	1	0
Adjoint d'animation	2	2	2			0	
Animateur Principal de 1ère classe	1	1	1			0	
Animateur Principal de 2ème classe	1	0	1	1			
Animateur	1	1	1	0			
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	7	4	16	7	3	7h00	
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	5	5		5	0	10h30	
Assistant d'enseignement artistique	8	7		8	1		
Infirmier territorial en soins généraux	1	1	1	1	0		
Educateur territorial de jeunes enfants de 1ère classe	1	1	1	1	0		
TOTAUX	75	62	62	75	13		

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 21 Septembre 2021 ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs tel que défini ci-dessus.

AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Yannick AMET**

Pour le Président empêché,
par délégation,
Jean-Claude FRAISSARD
1er Vice-Président

